

Conseil départemental du  
Morbihan

Monsieur David LAPPARTIENT  
2 rue de Saint-Tropez  
CS 82400  
56009 Vannes cedex

Le 11 décembre 2023.

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de notre profond désarroi concernant la future écluse d'Arzal.

Je vous rappelle que nous avons collectivement participé au choix opéré concernant la solution à mettre en œuvre. Au cours des différentes présentations des solutions proposées par l'EPTB les délais qui nous ont été présentés faisaient état d'un début des travaux dès l'hiver 2023/2024.

Notre choix parmi les solutions envisagées a été ainsi guidé par la solution qui offrait une réalisation rapide et la moins onéreuse possible. La mise à disposition de la nouvelle écluse étant prévue pour l'été 2026. La présentation officielle au public que vous avez présentée à Arzal ne semblait pas remettre en cause cet échéancier. Nous avons informé nos adhérents sur toute la Vilaine, texte soumis préalablement à sa diffusion à Eaux & Vilaine et à la CPM sans réaction de leur part...

Il nous est difficile de ne pas nous sentir largement dupés par les précisions qui nous sont distillées petit à petit par Eaux & Vilaine. Dans le meilleur des cas les travaux ne sauraient commencer avant l'hiver 2026/2027 voire même 2027/2028 si on en croit les annonces de M. Jegou notamment au conseil portuaire d'Arzal.

Il est fort probable que nous ayons des restrictions d'éclusage d'ici 2027 et l'émotion des navigateurs ne sera pas compensée par une évolution visible des travaux, nous ne servirons pas de modérateurs à cette occasion comme nous avons pu le faire dans le passé.

.../...

Les plaisanciers attendent une nouvelle écluse depuis 30 ans et la méfiance accumulée envers les gestionnaires du barrage est grande, les réactions en cas de restrictions pourraient être violentes et à la mesure du sentiment de tromperie.

Je tenais à vous en informer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos plus sincères salutations.

Alain ANGIBAUD

Président

**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES**

Vannes, le **12 JAN. 2024**

**Monsieur Alain ANGIBAUD  
Président de l'union des plaisanciers des  
ports du Morbihan  
UPPM - Capitainerie  
Cours des quais  
56470 LA TRINITE-SUR-MER**

Monsieur le Président,

Par courrier du 11 décembre 2023, vous me faites part de votre profond désarroi des suites du retard pris par le syndicat mixte Eaux & Vilaine, dont le département du Morbihan est partenaire, pour construire la future écluse anti-salinité d'Arzal.

J'ai lu avec attention votre courrier et je comprends bien ce désarroi. Il est vrai que la programmation des grands projets est souvent complexe et qu'elle ne se stabilise qu'une fois pleinement acquis le plan de financement, les autorisations préalables aux travaux et le recrutement des entreprises, avec pour chaque étape, des aléas divers.

En le cas d'espèce, des études environnementales supplémentaires ont été prescrites. Mais dans le même temps, cette latence aura été mise à profit pour largement rehausser la contribution initialement promise par la Région Bretagne, qui s'établit désormais à la hauteur de celle du Département du Morbihan, soit 1,4 millions d'euros. En parallèle, le coût de l'opération a été solidement expertisé et s'établit désormais, de manière robuste, à environ 14 millions d'euros.

Renseignement pris, ayant souhaité moi-même reboucler directement à mon niveau suite à votre courrier, le projet, actuellement au stade de l'avant-projet (AVP), devrait entrer en phase travaux au début du mois d'octobre 2025, pour une livraison au début du printemps 2027 – il est vrai, ce sera entre neuf et douze mois plus tard qu'initialement espéré.

A partir de cet ensemble d'information, en ce début de nouvelle année, j'aimerais ouvrir sur un message positif. Alors que depuis des années, le dossier de l'écluse anti-salinité d'Arzal était bloqué, l'engagement déterminé, rendu public fin 2022, à même hauteur du département du Morbihan et de sa société publique locale La Compagnie des Ports du Morbihan, a permis de viabiliser ce qui sera à l'avenir, j'en suis convaincu, une très belle réalisation pour le territoire de la Vilaine. Un projet qui n'est pas seulement le moins onéreux possible et le mieux maîtrisé techniquement, mais qui est surtout le plus durable, pour les dizaines d'années à venir.

Je partage totalement votre volonté de le voir aboutir désormais dans les meilleurs délais.

C'est en vous remerciant pour votre patience que je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président du Conseil départemental**



**David LAPPARTIENT**